

## COMMUNE DE TRAENHEIM

SEPTEMBRE 2024


### GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS

Madame	BEISSER née BIEBER	Jeannine	82	26/09/1942
Monsieur	SABLONG	André	78	26/09/1946

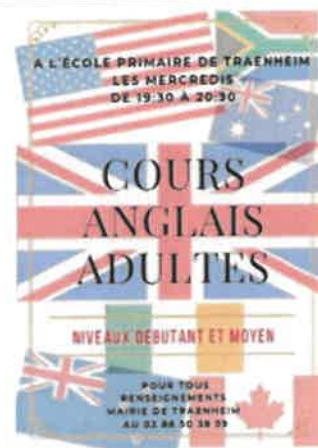
### COURS D'ANGLAIS POUR ADULTES - RAPPEL

Si vous souhaitez approfondir vos connaissances en anglais ou simplement apprendre l'anglais, une intervenante propose de donner des cours aux adultes.

 **Lieu** : à l'école primaire de Traenheim.

 **Jour/horaire** : les mercredis de 19h30 à 20h30 (à partir du mois d'octobre 2024).

Si vous êtes intéressés, veuillez-vous adresser à la mairie au 03.88.50.38.59 ou [mairie@traenheim.fr](mailto:mairie@traenheim.fr).



### TAILLE DES BUISSONS - RAPPEL

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

**Merci de respecter cette règle  
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**



Les services techniques communaux vont réaliser prochainement un bilan sur le linéaire de haies et plantations privées qui ne seraient pas élaguées en limite de voies et chemins communaux. C'est pourquoi, il vous est demandé si vous êtes concerné d'intervenir dans les meilleurs délais.

Le maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

Nous comptons sur votre civisme.

### RESTAURATION SCOLAIRE LOEJELGUCKER

La restauration scolaire remporte un franc succès. Nous recherchons une ou plusieurs personnes pour accompagner nos ATSEM les jeudis de 11h45 à 13h15. Le repas est pris en charge.

Pour tout renseignement ou inscription, vous pouvez contacter la mairie au 03 88 50 38 59.



## M.J.C. : ACTIVITES

La M.J.C. propose activités par le biais d'intervenants à la salle socioculturelle de TRAENHEIM :

Lundi de 19h à 20h et de 20h15 à 21h15 : Méthode VDS (Les Vents Du Silence®) – Mme REISSER - 06.83.77.78.59

Mardi de 15 h à 16h : Cours de mouvements neuro-posturaux – Assoc. Gais Lurons M. GEYER - 07.71.70.10.58

Mercredi de 10h30 à 11h45 : Yoga "Pran'art de vivre" – Mme LACHMANN – 06.62.74.10.20

Mercredi de 18h30 à 19h45 : Pilates "Pic et pic et Chorégraphe" – Mme SCHAEFFER – 06.81.56.21.34

Jeudi de 18h30 à 19h45 : Yoga "Pran'art de vivre" – Mme LACHMANN – 06.62.74.10.20

## SECURITE ROUTIERE A PROXIMITE DE L'ECOLE

Nous souhaitons vous rappeler l'importance de respecter les règles de circulation aux abords de l'école pour garantir la sécurité de tous, en particulier celle des enfants, de leurs accompagnateurs ainsi des utilisateurs de l'aire de jeux.

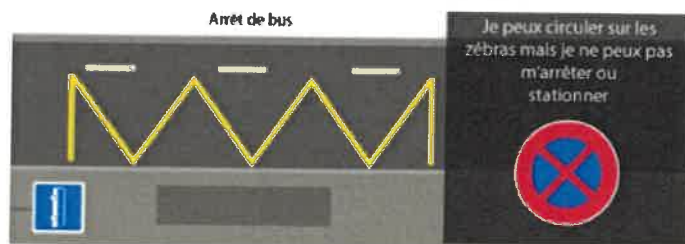
**Limitation de vitesse à 20 km/h :**



La rue qui longe l'école est une zone à vitesse réduite. La vitesse maximale autorisée est de 20 km/h. Cette mesure a été mise en place pour permettre aux conducteurs de réagir rapidement en cas d'imprévu, notamment lorsque des enfants traversent la route ou circulent à proximité. Une vitesse excessive augmente considérablement les risques d'accidents graves, et nous comptons sur chacun pour respecter cette limitation.

**Interdiction de stationnement sur les passages zébrés du bus :**

Il est strictement interdit de stationner sur la zone zébrée réservée aux bus. Ces espaces sont essentiels pour permettre aux bus scolaires de déposer et de récupérer les élèves en toute sécurité. Un véhicule mal stationné peut obstruer la vue, gêner la circulation, et mettre en danger la vie des enfants et des autres usagers de la route. N'hésitez pas à utiliser le parking à l'arrière de la mairie pour garer vos véhicules, même en dehors des horaires scolaires.



**Nous vous remercions de bien vouloir respecter ces règles de circulation. La sécurité des enfants est notre priorité absolue.**

## DATES A RETENIR

- **Samedi 5 octobre** : Marché d'automne à la Ferme de Traenheim - Rothgerber
- **Dimanche 6 octobre** : spectacle de conte « Contes au crépuscule » par Chantal KAHL à 17h à la salle socioculturelle – ouvert à tous sur inscription (plus d'information dans le prochain avis).
- **Fêtes des vendanges – 12 octobre 2024 en soirée** : la MJC organise la traditionnelle Fête des Vendanges le samedi 12 octobre 2024 à partir de 19h dans la salle socioculturelle de Traenheim. Soirée dansante.
- **Fête de la Citrouille – 26 octobre 2024 l'après-midi** : la Fête de la Citrouille aura lieu le samedi 26 octobre 2024 l'après-midi à Traenheim dans le préau de l'école.



## RAMASSAGE ORDURES MENAGERES ET RECYCLAGE



**Prochaine collecte (poubelles bleue/jaune + sacs plastiques) : Vendredi 20 septembre 2024**

Avec nos meilleures salutations  
Gérard STROHMENGER et le Conseil Municipal



4, Rue de l'École - 67310 – TRAENHEIM  
Tél.03.88.50.38.59 – Courriel : [mairie@traenheim.fr](mailto:mairie@traenheim.fr) – site internet : [www.traenheim.fr](http://www.traenheim.fr)

